



26 SEP. 2023

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PLAN PROJETE DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE (PPA) DE L'AIRE URBAINE DE POINTE-A-PITRE – LES ABYMES

Par arrêté préfectoral SG/BCI du 26/09/23, une enquête publique relative au Plan de Protection, de l'Atmosphère (PPA) de l'aire urbaine de Pointe-à-Pitre – Les Abymes, d'une durée de 36 jours, est prescrite du **lundi 23 octobre 2023 au lundi 27 novembre 2023 inclus**. Cette enquête se déroulera dans les mairies des communes composant le périmètre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'aire urbaine de Pointe-à-Pitre – Les Abymes.

Les communes concernées sont : Baie-Mahault, Lamentin, Le Gosier, Le Moule, Les Abymes, Morne-à-l'Eau, Petit-Bourg, Petit-Canal, Pointe-à-Pitre, Sainte-Anne et Saint-François.

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) est un plan d'actions, arrêté par le préfet, qui a pour objectif de réduire les émissions de polluants atmosphériques, afin, notamment, de maintenir ou ramener dans la zone du PPA concerné les concentrations en polluants à des niveaux inférieurs aux valeurs limites fixées par l'Union Européenne.

Le dossier sera consultable pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la préfecture de la Guadeloupe :

<https://www.guadeloupe.gouv.fr/Publications/Plan-de-Protection-de-l-Atmosphere-PPA/Plan-de-Protection-de-l-Atmosphere-PPA-de-l-aire-urbaine-de-Pointe-a-Pitre-Les-Abymes>

ainsi que sur le site internet de la DEAL, à l'adresse suivante : <https://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/enquete-publique-plan-de-protection-de-l-a4310.html>

Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie **des Abymes**.

La commission d'enquête, désignée par le président du tribunal administratif de la Guadeloupe, est composée des membres suivants :

Présidente : Mme Hélène MEDINA, ingénieur principal territorial – spécialiste dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire

Membre : Mme Murielle MANTRAN, géomaticienne

Pendant la durée de l'enquête le dossier de l'enquête publique est consultable :

- sur support papier, à la mairie des Abymes, siège de l'enquête publique, et dans chacune des mairies concernées par le Plan projeté de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'aire urbaine de Pointe-à-Pitre – Les Abymes. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par au moins un des membres de la commission d'enquête.

Le public pourra formuler ses observations, par courriel, à l'adresse électronique : enquetes-publiques971@guadeloupe.pref.gouv.fr

Les observations, propositions et contre-propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale et courriel, au siège de l'enquête publique, à l'attention de la présidente de la commission d'enquête.

Les observations formulées par voie postale et courriel sont annexées au registre d'enquête, tenu à disposition, au siège de l'enquête.

Pour être pris en compte, les correspondances et courriels doivent impérativement parvenir à la mairie des Abymes, avant le **27 novembre 2023**, date de clôture de l'enquête publique.

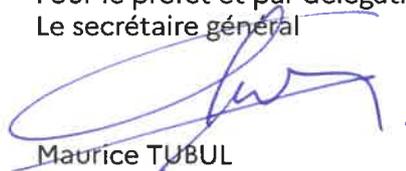
Un des membres de la commission d'enquête recevra les observations du public et propositions écrites et orales en mairie de :

DATES	MAIRIES	HEURES
23 octobre 2023	ABYMES	9 H – 12 H
23 octobre 2023	LE GOSIER	9 H – 12 H
23 octobre 2023	BAIE-MAHAULT	14 H – 17 H
31 octobre 2023	LE MOULE	9 H – 12 H
31 octobre 2023	PETIT-CANAL	14 H – 17 H
6 novembre 2023	POINTE-A-PITRE	9 H – 12 H
7 novembre 2023	LAMENTIN	9 H – 12 H
13 novembre 2023	SAINTE-ANNE	9 H – 12 H
20 novembre 2023	SAINT-FRANCOIS	9 H – 12 H
27 novembre 2023	PETIT-BOURG	9 H – 12 H
27 novembre 2023	MORNE-A-L'EAU	9 H – 12 H
27 novembre 2023	ABYMES	14 H – 17 H

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, dans les mairies concernées par le périmètre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'aire urbaine de Pointe-à-Pitre – Les Abymes, à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre, ainsi que sur le site internet de la préfecture, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet pourront être demandées au : service Risques, Energie, Déchets - Pôle Energie, Climat et Sécurité des Véhicules, à la DEAL (téléphone : 0590 98 93 89, adresse électronique : guy.thôle@developpement-durable.gouv.fr)

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général



Maurice TUBUL